

La convocation officielle a été envoyée par mail le 25 janvier 2024 à l'ensemble des adhérents et à la mairie d'Allonne.

Celle-ci a aussi été mise en ligne sur le site internet de l'association. (<https://amerci.fr>)

L'ordre du jour était :

- Approbation du PV de l'assemblée générale du 03/02/2023
- Rapport moral et financier ; Bilan année 2023
- Orientation 2024
- Approbation du rapport moral et du budget 2023 (Bilan 2023 et prévision 2024)

Comme indiqué dans les statuts, seules les personnes adhérentes présentes ou représentées avaient le droit de vote.

Pour cette assemblée, 7 personnes adhérentes étaient présentes, 1 représentée et 2 absentes.

Pour la mairie, nous avons eu la participation de Monsieur le maire (P Haezebrouck), de Mesdames G Mistarz et M Chosseler.

Une feuille d'émargement a été complétée.

Tenue de l'assemblée :

Remerciements aux personnes présentes pour leur participation à l'assemblée et pour l'intérêt qu'elles portent à l'association.

La présentation du rapport moral a été faite par le président de l'association (H Marion) et la présentation du rapport financier par la secrétaire/trésorière de l'association (A Riffé).

A l'issue de ces présentations, le vote a eu lieu.

Résultats des votes :

- Approbation du rapport moral 2023 : 100% des adhérents présents et/ou représentés
Oui : 8 ; non : 0 ; abstention : 0
Approbation à l'unanimité
- Approbation du rapport financier 2023 : 100% adhérents présents et/ou représentés
Oui : 8 ; non : 0 ; abstention : 0
Approbation à l'unanimité

Un pot de l'amitié a clôturé cette assemblée.

La secrétaire trésorière
A RIFFE



Le président
H MARION

